

## EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

## PROGRAMME DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

FORM - FORMULE I

Fiscal Year/Année financière

1978-1979

## Rationale/Explication

Le ministère se dispose à revoir et à réviser les systèmes d'avancement et d'appréciation des employés permittants afin de les améliorer.

## Objective/Objectif

Poursuivre le travail déjà entrepris par le biais des groupes de travail et l'étude des rapports (y compris les recommandations) afin d'accroître l'efficacité des systèmes d'appréciation et d'avancement des employés permittants.

## Action Plans (Activities)/Plans d'action (activités)

La Section de la dotation en personnel

- distribuera les nouvelles formules et directives dès qu'elles seront disponibles et tâtera le pouls de la direction; et
- commencera à appliquer les changements convenus.

Les groupes permittants visés sont les CM, les CR et les SCY.

## Evaluation Criteria/Critères d'évaluation

- Nombre d'appels interjetés;
- nombre d'appels retenus;
- nombre d'appels rejetés; et
- nombre de séances d'avancement retardées.

## Evaluation/Évaluation

L'élaboration des nouvelles formules d'appréciation et des directives à l'intention des évaluateurs se poursuit toujours. Il est à noter que l'introduction des nouvelles directives n'influera pas nécessairement beaucoup sur les possibilités d'emploi pour les femmes, en particulier, étant donné que ces révisions ont été envisagées dès le départ comme une réponse aux problèmes soulevés par le personnel et les superviseurs hiérarchiques quant à l'équité globale et à l'application du principe du mérite dans le processus de sélection, et non pas comme un outil de promotion de la carrière des femmes au Ministère.